

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juin 2025

PORTANT PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS
LE SECTEUR ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 463)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° CE628

présenté par

M. Laisney, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas,
M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard,
M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon,
Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour,
Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud,
Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Le Coq, M. Le Gall,
Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument,
Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor,
Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes,
M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-
Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

à l'amendement n° CE555 (Rect) de M. Armand

ARTICLE 5

Au début de la seconde phrase du deuxième alinéa, après les mots :

« À cette date, »,

insérer les mots :

« les capacités installées de production d'électricité à partir d'installations terrestres utilisant
l'énergie mécanique du vent doivent atteindre au moins 35 gigawatts, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement du groupe LFI-NFP vise à soutenir le développement des énergies renouvelables et à donner de la visibilité à la filière éolienne terrestre. Il prévoit ainsi de fixer l'objectif de favoriser le développement des capacités de production d'électricité à partir d'éoliennes terrestres, en favorisant à la fois le développement de nouvelles installations ainsi que le renouvellement des installations existantes pour atteindre l'objectif d'au moins 35 GW de capacité installée d'ici 2030, ce qui correspond à la sécurisation d'une trajectoire proche de la trajectoire de

développement actuelle d'environ 1,5 GW par an. Tous les scénarios prospectifs de transition énergétique s'appuient sur le développement des renouvelables, et notamment de l'éolien terrestre.